



COMMUNE D'AVUSY

CH-1285 Athenaz

SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 OCTOBRE 2012

La séance est ouverte à 20h.35, par M. Olivier JUNGO, président.

En guise de préambule, M. JUNGO demande aux conseillers de bien vouloir être brefs et synthétiques pour ne pas finir trop tard.

Présents : Monsieur René JEMMELY, maire.
Monsieur Didier FLECK, adjoint.
Monsieur Eric GARDI, adjoint.

Mesdames Françoise CERUTTI, Claire-Lise HALDEMANN et Céline VENDEIRA, Messieurs Luca BONAITI, Marc BRÜDERLIN, Thierry BUBLOZ, Christian ETIENNE, Jean-Pierre GAILLARD, Olivier GASPOZ, Olivier GOY, Philippe ISELI, Olivier JUNGO et Claude-André MEYER, conseillères et conseillers municipaux.

Ordre du jour

- 1) Approbation du procès-verbal de la séance du 11 septembre 2012 ;
- 2) Communications du bureau du Conseil municipal ;
- 3) Communications de l'Exécutif ;
- 4) Présentation du budget de l'exercice 2013, en 1^{ère} lecture ;
- 5) Nomination du président et du vice-président du bureau de vote pour 2013 ;
- 6) Projet de délibération concernant les terrains de la gravière de Forestal ;
- 7) Propositions de motions et de résolutions ;
- 8) Rapports des commissions ;
- 9) Fixation des dates des prochaines commissions ;
- 10) Questions et divers.

Décisions prises durant la séance du Conseil municipal

- Projet de délibération terrains gravière de Forestal : les conseillers sont d'accord à l'unanimité pour la révision du texte et / ou la proposition d'amendements en vue d'un vote à la prochaine séance du Conseil du mois de novembre.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 septembre 2012

M. ETIENNE, page 13, milieu de la page : ...le Conseil ne veut pas de cette entreprise, un point c'est tout.

Ce n'est pas vrai, le Conseil n'a jamais dit qu'il ne voulait pas de cette entreprise, un point c'est tout, mais c'est le déclassement que nous ne voulons pas.

M. GASPOZ, page 12 : concernant le bus scolaire, certains parents seraient prêts à mettre la main à la poche, pas à la pâte.

M. GANGLOFF aimerait remercier Mme STADLER pour le travail effectué pour ces procès-verbaux qui demandent énormément de temps pour leur rédaction. A l'heure actuelle, ces documents sont trop denses et précis pour des procès-verbaux.

Un procès-verbal doit contenir un récit substantiel et pas du mot à mot. Le prochain sera rédigé de la sorte, et il est demandé aux conseillers de dire si cela leur convient, car il n'est plus possible de passer autant de temps à rédiger ces procès-verbaux, sans compter que le mot à mot n'apporte pas grand-chose.

Les conseillers n'ayant plus rien à ajouter, le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

2. Communications du bureau du Conseil municipal

M. JUNGO rappelle aux présidents des commissions de bien vouloir envoyer les PV des commissions au secrétariat, ainsi qu'à lui. Merci.

3. Communications de l'Exécutif

3.1 Manège d'Avusy

Nous allons relancer l'Etat et le Tribunal administratif pour savoir où ça en est.

M. MEYER rappelle qu'à l'époque la démolition des installations avaient été demandées.

M. JEMMELY : cette décision a été suspendue par l'introduction de la procédure en justice, qui est soi-disant en cours et nous sommes toujours sans nouvelle depuis 4 mois.

3.2 Carrefour d'Athenaz

M. CAUMEL, nouveau directeur pour notre secteur au niveau de la DGM est venu se présenter. A cette occasion, il nous a expliqué que ce service a été restructuré pour être plus performant.

Après l'exposé des problèmes et des échanges de correspondance que nous avons eus avec le département, M. CAUMEL nous a confirmé, que nous n'avions pas tort et que l'attitude que nous avons adoptée est la bonne.

Le dossier est en cours.

3.3 Chemin des Plantées

Les travaux de la fin du chemin sont terminés.

3.4 Fouilles SIG

Des fouilles seront entreprises depuis le 24, route de Sézegnin jusqu'à la Mairie pour équiper notre administration en fibre optique, durant le mois de novembre, pour une durée d'un mois environ.

Le trafic sera légèrement perturbé.

De plus, malgré les discussions, il n'est pour l'instant pas prévu d'en faire bénéficier tous les usagers, car cela nécessiterait un raccord individuel par foyer. Il s'agit d'un gros investissement, mais l'Exécutif travaille sur cette réalisation.

M. GASPOZ : et le passage du bus ?

M. GARDI : c'est aux SIG de gérer ce genre de question.

3.6 Autorisations containers-terriers

Comme décidé lors de la dernière séance, l'Exécutif a demandé une offre à M. Pierre DUFOURNET, qui dépend malheureusement de ses patrons, ce qui n'était pas la volonté de la commune.

Pour dix containers la facture totale s'élève à Fr. 140'000,-- TTC.

Nous pensions pouvoir travailler plus souplement, d'où l'idée de demander à un architecte qui habite notre commune.

M. MEYER pense qu'il faut garder l'idée de base, à savoir de travailler site après site.

M. GARDI : pour autant que nous trouvions un architecte qui est d'accord. Les architectes de la commune ont été approchés, mais ce travail ne les intéresse pas !

Si un conseiller connaît un architecte qui serait intéressé, il peut toujours transmettre les coordonnées à la Mairie.

M. GOY demande s'il est possible d'avoir un petit cahier des charges ?

M. GARDI le préparera, mais il se résume essentiellement à la dépose de l'autorisation de construire.

3.7 Chalet de week-end

En date du 14 septembre, nous recevons enfin une réponse du département qui accuse réception de notre lettre du 30 mai !

Le département concerné a interpellé les propriétaires des week-ends incriminés, courrier qui est resté sans suite. Une nouvelle missive a été envoyée aux mêmes personnes pour leur demander de déposer des demandes en autorisation de construire !

Ce qui ne correspond pas franchement à ce que nous attendions.

Nous suivons l'affaire.

3.8 Noctambus

Ce service est assuré le vendredi et le samedi à partir de 24h. et couvre également le canton de Vaud et la France voisine.

Pour Avusy, il s'agit de la ligne N13 qui est financée par des privés, de la publicité et par les communes.

Un service de sécurité a été mis en place sur la ligne qui dessert le pays de Gex, car il y a eu passablement de problèmes.

M. FLECK tient les documents à disposition des conseillers qui le souhaitent.

3.9 M. MAUDET sera reçu dans le cadre d'une réunion avec les communes de la Champagne le 2 novembre prochain où nous aborderons avec lui les problèmes de sécurité. Dans la même soirée, nous nous entretiendrons avec M. LONGCHAMP, mais cette fois-ci pour des questions d'aménagement du territoire, notamment pour la zone d'Eaumorte.

3.10 Défibrillateur

Des offres ont été demandées. Le but est d'équiper le centre communal d'un appareil.

3.11 Comprimés d'iode

Les communes ont un stock de comprimés à distribuer à leurs habitants en cas de problème nucléaire.

Le stock est contrôlé régulièrement, mais il est à chaque fois difficile de se souvenir où sont ces comprimés.

C'est pourquoi, le médecin cantonal a décidé que le stock des communes soit remis à la Sécurité civile contre la signature d'une décharge.

4. Présentation du budget de l'exercice 2013, en première lecture

M. JEMMELY attire l'attention sur le fait que les remarques de la commission finances ont déjà été prises en compte.

Certains chiffres nous arrivent au compte-goutte, dont l'estimation des rentrées fiscales qui nous est parvenue hier par le département, et qui a été revue à la baisse pour un montant de Fr. 110'000,--. Nous avons donc dû revoir le budget pour le rééquilibrer.

Comme à l'accoutumée, M. JEMMELY propose de lire les notes explicatives et de s'arrêter sur les comptes qui demandent des explications.

M. GASPOZ aimerait que la commune augmente sa participation pour l'achat des abonnements Unireso. Il ne pensait pas que cette aide était adressée à toutes les catégories d'âges et personnellement, il ne trouve pas cela indispensable. Seuls les jeunes devraient être concernés par cette offre.

M. FLECK : pour les jeunes, le problème n'est pas tant le prix, mais plutôt la desserte. Nous sommes isolés et mal desservis.

M. BUBLOZ pense qu'il faut réfléchir au niveau du budget global. Le geste est mineur par rapport à notre budget total. Pour lui, nous pourrions augmenter notre aide, ça ne changerait rien au niveau du budget.

M. MEYER : à part quelques cas exceptionnels, notre population bénéficie d'un bon train de vie et les gens n'ont pas forcément besoin de cette aide.

M. GASPOZ : il y a deux choses, le côté financier, mais aussi le côté incitatif, car utiliser les TPG est un moyen de moins polluer et nous devrions aller dans ce sens.

M. MEYER : si les gens veulent vraiment utiliser les TPG, ils ne comptent pas sur les Fr. 50,--.

Mme CERUTTI : pour pousser les gens à prendre les TPG, il faudrait d'abord que nous arrivions à améliorer la desserte. Elle ne pense pas non plus que les Fr. 50,-- de plus ou de moins vont changer la donne, tant que les horaires ne changent pas.

M. JEMMELY : il ne faut pas sans arrêt créer de la demande et tout vouloir offrir, même si cela ne va pas changer le budget. Nous avons des obligations d'entretien de la commune à fournir, et ce sont nos priorités.

A cette occasion, M. GOY propose de revoir l'orientation générale du budget l'année prochaine.

M. ETIENNE est pour la réflexion globale qui nous permettrait, notamment, de dégager une marche de manœuvre dans le but de faire de plus gros investissements dans nos bâtiments, par exemple. Dégager des fonds pour prendre en main un bâtiment après l'autre. Voilà un mandat pour la commission finances.

Mme VENDEIRA : la commission sociale voulait également pouvoir offrir des prix encore plus attractifs pour les familles avec plusieurs enfants, qui participent aux samedis de ski. A revoir également lors du prochain budget.

M. JEMMELY : nous allons déjà voir s'il est possible de diminuer encore les coûts cette année.

M. BUBLOZ remarque que les terrains Portier sont mentionnés au budget pour un montant de Fr. 20'000,--, alors qu'il avait été question de voter un crédit extraordinaire au cas où.

Nous pourrions laisser Fr. 5'000,-- dans ce compte, ce qui, pour lui, serait suffisant et mettre le reste pour autre chose.

M. BRÜDERLIN : il faut laisser cette somme telle quelle. Elle nous permet de garder le sujet en tête.

M. JEMMELY partage cet avis car si c'est pour laisser Fr. 5'000,-- autant ne rien laisser du tout. Pour mémoire, le devis pour le reste des containers-terriers au niveau de l'architecte est de Fr. 140'000,-- !

Cette somme est tout simplement une soupape de sécurité.

M. FLECK : il s'agit d'un signal pour un objet et c'est encourageant de le mener ensemble.

M. GARDI : c'est aussi vis-à-vis de la population, ce geste montre notre volonté d'aller de l'avant.

M. BONAITI rappelle que l'idée est de laisser cette ligne au budget et de savoir comment cet argent allait être dépensé et surtout de susciter un débat au sein du Conseil municipal.

Les divers points qui ont été soulevés ce soir seront revus en commission finances. Si aucunes décisions ne sont prises, nous en resterons comme cela pour cette fois.

5. Nomination du président et vice-président du bureau de vote pour 2013

M. GOY demande s'il faut que ce soit un conseiller qui occupe la fonction de président du bureau de vote ?

Mme CERUTTI et M. FLECK sont assez pour. Il ne faut pas piquer des gens au hasard, car cette fonction comporte certaines responsabilités.

Date buttoir pour la proposition de personnes au service des votations et élections : le 7 novembre.

Les conseillers sont priés de transmettre des personnes d'accord d'officier à ces fonction d'ici au 30 octobre prochain. Les conseillers peuvent aussi s'annoncer à la fin de cette séance.

6. Projet de délibération concernant les terrains de la gravière de Forestal

M. JUNGO demande quels sont les conseillers qui souhaitent entrer en matière ?

10 pour / 1 abst. / 1 contre

M. JUNGO passe donc à la lecture de ce projet de délibération.

M. ETIENNE rappelle que ce projet vise à confirmer que le Conseil municipal ne veut pas déclasser le terrain de Forestal et clarifie le mode de fonctionnement interne pour les discussions avec les autorités cantonales.

M. GOY : le texte n'est plus adapté à ce qui a été dit lors de la réunion du groupe ad hoc. Il doit être modifié. La délibération devrait être signée par tous les conseillers. Il demande à ce que cette délibération soit reportée en commission aménagement pour une reformulation.

M. ETIENNE : ce qui est important est le nombre de personnes qui sont d'accord avec cette délibération, pas le nombre d'auteurs.

Personnellement, il trouve la réponse du département sommaire et primaire. Aucune réponse sérieuse ne nous a été faite et la commune n'a pas été écoutée. Seul point positif : le département a pris conscience de notre position opposée à un déclassement.

M. JEMMELY : il est clair que l'Etat est complètement laxiste face à notre problème. Par contre cette délibération formulée de la sorte, ne nous laisse aucune marche de manœuvre.

M. JEMMELY craint que ces terrains soient déclassés et si déclassement il y a, nous pourrions agir sur l'autorisation d'exploiter et demander des mesures compensatoires. C'est pour cela que cette délibération, telle que présentée ce soir, ne nous laisse aucune marche de manœuvre avec l'Etat et il a peur que l'Exécutif ait les poings liés.

M. BUBLOZ pense qu'il y a deux choses à bien distinguer : la demande de déclassement et la mise en œuvre. En nous montrant opposés au déclassement, si l'Etat décide d'y accéder, nous pourrions certainement obtenir des mesures compensatoires, comme cela s'est passé à l'époque pour l'autoroute de contournement. A ce moment, il sera temps pour nous de négocier les conditions de mise en œuvre. C'est pour cela, qu'il trouve important de montrer clairement que nous ne voulons pas de ce déclassement. Il se rend bien compte que cette situation n'est pas facile pour l'Exécutif, mais il ne faut pas baisser les bras.

L'Exécutif n'est pas pour le déclassement, mais si le Conseil d'Etat le décide, nous devons passer par un recours et tout recommencer.

M. ETIENNE : si nous exprimons notre position, nous restons cohérents. Si le Conseil d'Etat décide de déclasser, la commune devra donner un préavis et / ou un vote du Conseil municipal.

Il trouve qu'il est plus judicieux d'avoir un avis tranché du Conseil municipal avant, car le Conseil d'Etat essayera peut-être davantage de trouver des solutions.

M. GOY : du point de vue des négociations, nous avons créé un groupe de travail. Si finalement, nous devons faire face à un déclassement, nous utiliserions les moyens à notre disposition. C'est pourquoi, cette discussion le conforte dans sa volonté de remodeler le texte de la délibération, afin de la présenter lors de la prochaine séance du Conseil municipal du mois de novembre. La proposition sera transmise au bureau du Conseil le 30 octobre.

Unanimité

Le groupe est constitué, dans l'immédiat par MM. ETIENNE, GOY et MEYER, d'autres conseillers seraient intéressés...

7. Propositions de motions et de résolutions

Rien à signaler.

8. Rapports des commissions

8.1 Commission sociale

- Mémoire des anciens : le film prêté par une commune sera visionné fin novembre. La commission aimerait s'entourer de gens compétents pour créer un canevas, ainsi qu'un projet de support.

Démarrera en 2013 et budgété pour 2014.

M. GOY peut mettre la commission en relation avec une personne pour démarrer le projet.

M. BRÜDERLIN également.

- Fenêtres de l'Avent : le 11.12. La commission demande à ce que cette soirée soit organisée par le Conseil municipal dans son ensemble.
- Samedi de ski : geste en faveur des familles possible ?
- Distribution des calendriers aux aînés : organisation et demande aux instituteurs s'il est possible d'en réaliser avec des formats plus petits.

8.2 Commission travaux

Définition des priorités, avec pour résultat :

- 1) Sécurité routière ;
- 2) chemins piétonniers ;
- 3) containers-terriers ;
- 4) réflexion sur les potentielles zones à bâtir ;
- 5) réfection des routes communales.

Dossier à l'ordre du jour de la prochaine commission : sécurité routière.

8.3 Commission environnement

- Réception du rapport de Terre-Agir : dossier volumineux. La commission propose d'établir, selon ce rapport, une liste des mesures qui peuvent être prises sans investissement (sensibiliser la population aux éco-gestes, par ex.). Une liste des mesures qui peuvent être prises avec un investissement moyen et enfin, une liste des mesures qui demandent de gros investissements.
Les membres souhaiteraient visiter les bâtiments communaux avec une personne qui les connaît bien (Marianne ou Eric).
- Congélateur salle communale de Sézegin : laisser le frigo brancher, car sa consommation est six fois moins élevée que celle d'un congélateur.
Pour le congélateur, la commission propose de l'éteindre et de prévoir une case à cocher sur les dossiers de réservation de la salle pour que les personnes indiquent si elles en ont besoin ou pas.
Si nous prenons tout en compte, M. JEMMELY n'est pas persuadé que cette démarche réalisera des économies : le fait d'éteindre souvent l'appareil est très mauvais pour la partie électronique. Le compresseur doit également tourner à fond pour atteindre sa température, ce qui prend à peu près 10h.
M. ETIENNE : une économie sensible a été démontrée sur une phase test d'une semaine. Il faudrait pouvoir essayer sur une année pour se faire une idée réaliste.

M. JEMMELY aimerait vivement que le rapport de Terre-Agir parvienne à la Mairie, organe qui a commandité le travail.

8.4 Commission économie

Organisation de la soirée des entreprises du 17 octobre prochain.

8.5 Commission sécurité

Rappel de la discussion organisée au mois de juillet par la mairie, en présence de la police, discussion qui n'a intéressé que cinq personnes.

La commission attend la visite de M. MAUDET et la suite à y donner.

Mme CERUTTI attire l'attention sur le fait que l'agence de sécurité Prodis tourne pas mal dans Sézegin et que la personne en charge de contacter les habitants procède d'une façon presque choquante en noircissant beaucoup la réalité. Mme CERUTTI précise que cette démarche est privée, la commune n'a en aucun cas fait appel à une agence de sécurité.

M. FLECK : un article est paru dans la Tribune de Genève sur les communes qui font appel à des services de sécurité privés. La police et M. MAUDET ne sont pas pour, c'est pourquoi M. FLECK en profitera pour demander plus de présence policière.

9. Fixation des dates de commissions

- Mardi 30.10.12 à 20h.00 commission finances
- Mercredi 31.10.12 à 20h.30 commission travaux
- Lundi 05.11.12 à 20h.30 commission environnement
- Mardi 20.11.12 à 18h.30 commission sociale – visionnement du film
- Mercredi 28.11.12 à 18h.30 commission sociale

Groupe ad hoc délibération gravière de Forestal : vendredi 02.11.2012 à 18h.30 (l'horaire sera confirmé aux personnes concernées).

10. Questions et divers

- 10.1 M. FLECK a le plaisir de signaler que notre commune entretient d'excellents rapports avec les communes de France voisine, plus particulièrement Viry et Valleiry. Nous avons d'ailleurs été invités à l'inauguration de la chaufferie biomasse de l'éco quartier de Viry.
- 10.2 M. FLECK : lors de la dernière assemblée générale de l'ACG du 29.09, Mme KÜNZLER a annoncé que le Conseil d'Etat planchait sur un projet de communauté de communes. Nous n'avons pas plus de nouvelles que cela pour l'instant.
- 10.3 M. GOY : des concerts seront organisés à la Laiterie de Sézegnin les 1^{er} et 2 décembre prochain. Les groupes de M. BRÜDERLIN et M. MAILLARD joueront en alternance.
- 10.4 M. JEMMELY : le rendez-vous pour le spectacle de la Revue est fixé le 4 novembre prochain à 16h.30 devant la salle de spectacle.
- 10.5 Mme STADLER : merci aux membres de la commission sociale de bien vouloir confirmer ou non leur présence à la soirée des Promotions civiques.

La séance est levée à 22h.40.

Un conseiller :

Le secrétaire :

Le président du Conseil :